



Communauté de Communes  
de la Plaine de France

**PASS' PERMIS**  
**« Un coup de pouce pour mon permis »**  
**FORMULAIRE DE FINANCEMENT**

Déposez ou envoyez votre dossier à la Communauté de Communes de la Plaine de France  
ZA des 20 Arpents – 7, rue Georges Pompidou  
77990 LE MESNIL AMELOT

**Bénéficiaire :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Situation scolaire ou professionnelle :**

Demandeur d'emploi

En Apprentissage / Alternance

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :

Admis

Non admis



Communauté de Communes  
de la Plaine de France

**Motivation de la demande :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Date d'obtention du Code de la route :** \_\_\_\_\_

**Liste des pièces à fournir :**

**Pièces obligatoires :**

- Le formulaire de demande d'aide au permis de conduire complet daté et signé, règlement compris
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la pièce d'identité
- Attestation d'inscription en auto-école
- Attestation de réussite du code de la route
- Relevé d'identité bancaire

**Pièces à fournir en fonction de la situation professionnelle :**

***Pour les demandeurs d'emploi :***

- Attestation d'inscription au Pôle Emploi

***Pour les personnes en formation / alternance :***

- Copie de la convention de stage
- Justificatif situation scolaire

Je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des règles relatives au dispositif PASS' PERMIS proposé par la Communauté de Communes de la Plaine de France pour l'aide à l'obtention du permis B et m'engage à les respecter. Je réside sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine de France depuis le : .....

J'autorise la Communauté de Communes à vérifier auprès des différents services l'authenticité des éléments fournis.

Je soussigné \_\_\_\_\_  
certifie l'exactitude de ces déclarations.

Fait à ....., le .....

(Mention lu et approuvé)

Signature



Communauté de Communes  
de la Plaine de France

## **REGLEMENT**

La Communauté de Communes de la Plaine de France, dans le cadre de sa politique d'aide à l'emploi, propose le dispositif PASS' PERMIS pour les jeunes du territoire de 18 à 25 ans en situation de recherche d'emploi.

### **Article 1 – Objectifs**

- Lever l'obstacle financier à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule
- Aide à l'autonomie et l'insertion professionnelles des jeunes résidents sur le territoire de la CCPF

### **Article 2 – Bénéficiaires**

- Etre domicilié sur une des 8 Communes de la Communauté de Communes de la Plaine de France
- Justifier d'une situation d'insertion professionnelle (apprentissage, recherche d'emploi)
- Justifier de la réussite à l'examen du code de la route

### **Article 3 – Montant et modalité de l'aide**

- L'aide forfaitaire de 200 euros sera directement versée sur le compte du bénéficiaire
- Le jeune ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'aide
- Cette aide ne concerne que le permis B

### **Article 4 – Dossier de demande**

- Pour que la demande soit recevable, le dossier et le règlement devront être datés et signés, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives demandées.

### **Article 5 – Formalisation de la demande, dépôt du dossier**

- Le dossier est à retirer auprès du secrétariat de la Communauté de Communes de la Plaine de France. Il peut également être téléchargé sur le site [www.cc-plainedefrance.fr](http://www.cc-plainedefrance.fr).
- Le dossier sera à déposer ou à envoyer à l'adresse mentionnée en page 1

### **Article 6 – Décision**

- Les dossiers de demande seront étudiés et validés par le service habilité
- Une notification de décision sera adressée au demandeur

### **Article 7 – Contrôles - sanctions**

- La Communauté de Communes de la Plaine de France peut procéder au contrôle des déclarations faites par les bénéficiaires. En cas de fausses déclarations, d'utilisation de documents falsifiés ou altérés, le Communauté de Communes peut rejeter la demande d'aide au financement.

### **Article 8 – Communication**

- Cette action peut être soumise à une communication de la Communauté de Communes de la Plaine de France.

A....., le.....

Signature (précédée de la mention lu et approuvé)